

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154102013

Accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil municipal
Le 21 mars 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 21 mars 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154102013, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154102013

Accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires.

À sa séance du 9 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154102013. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 mars 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154102013 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le projet Le Triangle est localisé dans le secteur Namur–Jean-Talon Ouest. Ce secteur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a la forme d'un triangle d'environ quarante hectares délimité par l'avenue Mountain Sights à l'ouest, la rue de la Savane au nord et à l'est, et le chemin de fer du Canadien Pacifique au sud. La planification du secteur Le Triangle est menée par l'arrondissement et comporte quatre volets principaux : un développement immobilier privé comprenant des logements sociaux et communautaires, des travaux de mise à niveau des infrastructures municipales, un réaménagement du domaine public tenant compte de la nouvelle vocation du site et l'ajout d'espaces verts.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 462 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 2400 mm et de 522 mètres de conduite d'eau

secondaire de 100 mm à 300 mm de diamètre, ainsi que la reconstruction complète de la chaussée, la reconstruction des trottoirs, de travaux de planage et revêtement bitumineux ainsi que de mise à niveau du réseau de la CSEM pour permettre l'enfouissement de fils du secteur, là où requis, dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 604 468,41 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 12,3 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'égout dans le boulevard Décarie où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'excavation relativement profonde, à proximité du mur de soutènement de l'autoroute Décarie ainsi que du mur de la culée du pont d'étagement de la rue Ferrier.

La Direction de l'urbanisme ainsi que la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 5 janvier 2016 au 3 février 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 juin 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée de publication a été de 28 jours, ce qui respecte le délai prescrit. Quatre addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres.

Sur vingt-huit preneurs du cahier des charges, treize firmes ont déposé une soumission.

Il y a un écart de prix de 28 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire proposé. On note également un écart de prix de 6,6 % entre les deux plus bas soumissionnaires.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont demandé des explications sur les écarts de prix entre les plus bas soumissionnaires et la dernière estimation réalisée. Selon le Service, il est vraisemblable de penser que certains fournisseurs aient pu négocier des escomptes appréciables sur le coût des matériaux, ce qui a rendu leur soumission très compétitive.

Les membres ont jugé que les hypothèses formulées par le Service pour expliquer ces écarts étaient vraisemblables.

Les membres ont aussi noté que les clauses relatives au programme d'évaluation des fournisseurs ont été ajoutées en addenda au cahier des charges. Il y a lieu de se réjouir de cet ajout, mais, compte tenu que ce programme a été adopté il y a plusieurs mois, il conviendrait de l'inclure systématiquement dans les documents d'appels d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154102013 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.